

LE BUDGET COMMUNAUTAIRE 2019

Le budget de la Communauté de Communes du Sud Messin se structure autour de plusieurs budgets, tous équilibrés en investissement et en fonctionnement :

- Un budget principal : 10 353 252.63 €.
- Un budget annexe « déchets ménagers » exclusivement dédié au financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers : 4 774 161.36 €.
- Un budget annexe « accueil périscolaire » exclusivement dédié au financement du service d'accueil périscolaire relevant de la compétence communautaire : 403 512.60 €.
- Un budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » exclusivement dédié au financement du SPANC : 3 020 €.

Le budget de la communauté de communes est élaboré chaque année et soumis au vote du Conseil Communautaire dans le courant du mois d'avril pour pouvoir être ensuite mis en œuvre.

Afin d'équilibrer le budget, la CC du Sud Messin bénéficie des recettes suivantes :

- La dotation annuelle de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement
- Les recettes fiscales issues de l'application du régime fiscal communautaire permettant au Conseil Communautaire de fixer annuellement les taux des taxes suivantes :
 - Les taxes dites « ménages » : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.
 - La cotisation foncière des entreprises.
- Le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est affecté au seul service de collecte et de traitement des déchets ménagers.
- Le produit de la Redevance d'Assainissement Non Collectif est perçu suite à la réalisation des différents contrôles,
- Le produit des inscriptions d'enfants à l'accueil périscolaire mobilisé exclusivement pour le financement du service,
- Les diverses subventions sollicitées par la communauté de communes pour le financement de ses actions (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional Grand Est, CAF, etc.)
- Diverses recettes spécifiques à quelques politiques communautaires (déchets ménagers notamment).

RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Le compte administratif retrace les dépenses effectivement réalisées au cours de l'année échue. Il clôture l'exercice. Il est présenté au conseil communautaire en amont du vote du budget ce qui permet d'anticiper la reprise des résultats sur le nouvel exercice.

DEPENSES REELLES BUDGET COMMUNAUTAIRE (fonctionnement et investissement)	MONTANTS
Charges de gestion courante	2 053 126,33
Charges de personnel - assurances - organismes sociaux - élus	852 869,86
Reversement de fiscalité	1 494 455,29
Participations au fonctionnement des syndicats, subventions versées	1 086 482,76
Emprunt annuité de la dette	251 329,70
Opérations d'équipements	631 395,70
TOTAL	6 369 659,64

RECETTES REELLES BUDGET COMMUNAUTAIRE (fonctionnement et investissement)	MONTANTS
Dotation Etat et subventions opérations équipements	1 276 882,73
Impôts et taxes	2 122 341,08
Produits des services et redevances (ordures ménagères et périscolaire)	2 310 877,29
Autres produits exceptionnels, divers remboursements	55 707,95
Emprunt	182 194,09
TOTAL	5 948 003,14

REPARTITION DES DEPENSES COMMUNAUTAIRES PAR THEMATIQUES (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

